Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 066-216602300-20250422-20250422028-DE

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades

# COMMUNE DE VINÇA

## Décision du Maire prise par délégation du Conseil Municipal

**n° 20250422028 – Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le Syndicat Intercommunal de Voirie d'Ille-sur-Têt pour la réfection de la chaussée de la rue des Escoumes.**

**Monsieur le Maire,**

**Vu** la Délibération n° 20210701063 en date du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire et notamment le point 4° : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**Considérant q**ue l'article L2422-4 du Code de la Commande Publique dispose que Le maître d'ouvrage peut passer des marchés publics d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur un ou plusieurs objets spécialisés, notamment en ce qui concerne tout ou partie de l'élaboration du programme, la fixation de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération ou le conseil spécialisé dans un domaine technique, financier, juridique ou administratif ;

**Considérant** que la rue des Escoumes à Vinça a bénéficié non seulement de travaux de réhabilitation des réseaux humides par le SIVU du Conflent, mais également d'une opération de mise en discrétion des réseaux secs par le SYDEEL66 ;

**Considérant** que les travaux successifs de réhabilitation des réseaux secs et humides ont donné lieu à l'ouverture de tranchées à ladite rue, nécessitant une réfection de chaussée ;

**Considérant** que les modalités et les conditions de réalisation des travaux de réfection de chaussée, pourraient être prise en charge par le Syndicat Intercommunal de Voirie (S.I.V.) d'Ille-sur-Têt auquel adhère la Commune de Vinça, par le biais d'une convention ;

**Considérant** le projet de convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour réfection de la chaussée de la rue des Escoumes, transmis par le S.I. de Voirie d'Ille-sur-Têt en vertu d'une délibération du Conseil Syndical du 1er avril 2025, pour un montant de travaux estimé de 42.000 €uros ;

**Considérant** que le financement de cette opération sera assuré par une participation du S.I.V. de 42.000 €uros ;

**Décide par délégation du Conseil Municipal, de :**

**Approuver** l'opération en faveur de la réfection de chaussée de la rue des Escoumes à Vinça ;

**Approuver** la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée et le plan de financement de l'opération de réfection de chaussée de ladite rue ;

**Signer** ladite convention de maîtrise d'ouvrage déléguée ainsi que toute autre pièce nécessaire en la matière.

Fait à Vinça, le mardi 22 avril 2025.

MAIRIE DE VINÇA
Pyrénées-Orientales

**Le Maire,**

**Bruno GUÉRIN.**

Signé électroniquement par : Bruno GUÉRIN
Date de signature : 24/04/2025
Qualité : Maire